

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 038/2022

A la Société **ORIENTAL ROADS AND CONSTRUCTION SARL**

Après avoir reçu le contrat du marché n°01/001/CAB/PROGOU/PI/2022, conclu avec la Province de l'ITURI pour un montant total hors taxe de dollars américains un million soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-quatre, trente-sept centimes (USD 1 062 884,37) et confirme le paiement de la redevance de 0,7 % dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 06/04/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général